

Règlement de validation du rapport d'activité et des états financiers de la CCIFER

1. Le rapport d'activité et les états financiers du CCIFER seront présentés aux membres lors de l'Assemblée générale le 19 avril, entre 18h15 et 19h00, en ligne, sur la plateforme Eventtia.
2. Pour recevoir le lien de connexion, les représentants des membres doivent s'inscrire en ligne – [lien d'inscription](#)
3. Le lien de connexion à la plateforme Eventtia sera envoyé à l'approche de la date, à l'adresse e-mail avec laquelle vous vous êtes inscrit pour l'événement
4. Seuls les membres qui ont leur cotisation à jour peuvent voter. Chaque membre a le droit d'exercer une voix.
5. Plusieurs représentants des membres peuvent participer aux travaux de l'Assemblée générale, à condition qu'ils aient annoncé leur participation en remplissant au préalable le [formulaire de participation](#).
6. Compte tenu du caractère particulier imposé par l'aspect technique du vote en ligne, au cas où le représentant légal de la société membre CCIFER ne pourrait pas participer à cette Assemblée Générale, il a la possibilité de déléguer le droit de vote à toute autre personne de son entreprise qui a la capacité de s'exprimer au nom de l'entreprise, ceci en complétant [le formulaire de représentation accessible sur le site de la CCIFER](#).
7. Ce vote aura lieu via le système d'enquête de la plateforme électronique, en appuyant sur le bouton Oui / Non / Je m'abstiens de répondre aux présentes questions
8. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés et sont affichées à l'avance.
9. Pendant les travaux, le rapport d'activité et les états financiers au format synthétique seront présentés. Le rapport d'activité et les états financiers complets peuvent être consultés sur demande en envoyant un email à ag@ccifer.ro, à partir du 15 avril.

Les statuts de la CCIFER sont disponibles [ici](#)